

OBJET ACHAT DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

Afin de satisfaire ses besoins pour tous les vêtements portés par le personnel communal et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, la Ville doit lancer un appel d'offres pour cette opération.

Compte tenu de l'incertitude sur le rythme et l'étendue des besoins des services municipaux, et sur le nombre d'habits abîmés à remplacer, le marché à bons de commande a été retenu avec une fourchette fixant un minimum et un maximum en montant dans l'année.

Concernant l'allotissement, une analyse économique (dite « Loi PARETO ») a été menée pour déterminer les articles représentant la plus grande proportion en valeur dans le marché. En fonction de cette analyse et de l'organisation du tissu commercial, le marché a été alloti en 24 Lots (confer en annexe).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 24 Lots dont le détail est ci-annexé ;
- marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot ;
- durée : de la date de notification au 31 décembre de la même année ;

le marché pourra ensuite être reconduit trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans ;

- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 415 500,00 € maximum par an ;
- imputation budgétaire : Chapitre 011 - Article 60636 ;

2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

OBJET ACHAT DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 60636 du Budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-20 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de vêtements pour le personnel communal.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseurs retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

ANNEXE

	LOTS n°	INTITULE	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
Classe A	1	BLOUSE DAME BLANCHE	35 000	55 000
	2	BLOUSE DAME COULEUR	20 000	30 000
	3	CHAUSSURE SECURITE HAUTE S1	15 000	25 000
	4	CHAUSSURE SECURITE BASSE S2	6 000	12 000
	5	SABOT DE SECURITE BLANC	10 000	20 000
	6	VESTE DE TRAVAIL VERTE AVEC LOGO	10 000	20 000
	7	PANTALON DE TRAVAIL VERT	10 000	20 000
	8	VESTE DE TRAVAIL GRISE HAUTE VISIBILITE	2 500	5 000
	9	PANTALON DE TRAVAIL GRIS HAUTE VISIBILITE	1 500	3 000
	10	VESTE DE TRAVAIL VERTE HAUTE VISIBILITE	8 000	15 000
	11	PANTALON DE TRAVAIL VERT HAUTE VISIBILITE	8 000	15 000
	12	PANTALON JEAN'S	8 000	15 000
	13	POLO MANCHE COURTE DIVERS COLORIS AVEC LOGO	15 000	25 000
	14	TEE SHIRT BLANC AVEC LOGO	3 000	6 000
	15	TEE SHIRT DIFFERENTS COLORIS AVEC LOGO	6 000	12 000
	16	GILET FLUORESCENT	2 500	4 000
	17	HARNAIS COMPLET DEBROUSAILLEUSE	2 500	5 000
	18	BOTTE PVC AVEC SEMELLE ANTIDERAPANTE	2 500	5 000
Classe B	19	PROTECTION DU CORPS	10 000	20 000
	20	PROTECTION DES MAINS	7 500	12 000
	21	PROTECTION DES PIEDS	2 500	5 000
	22	PROTECTION DE LA TETE	4 500	6 500
	23	VETEMENTS DE CUISINE	6 000	10 000
	24	VETEMENTS DE POLICE	30 000	70 000
ESTIMATION PREVISIONNELLE (€ HT)			226 000	415 500

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 14/12/2007
 En annexe à la Délibération N° 0715-10

LE MAIRE

